



REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL  
Métropole Rouen Normandie

Plan de zonage  
PUBLICITE ET PRE-ENSEIGNES

Approbation : 15 avril 2024

Echelle : 1:44 090



- Limite d'agglomération
- ZP1 : Agglomérations du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande
- ZP2 : Bords de Seine
- ZP3 : Espaces urbains mixtes
- ZP4 : Axes structurants
- ZP5 : Zones d'activités économiques et commerciales majeures
- Limite communale
- Emprise bâtie

Pour disposer d'une vision complète des règles s'appliquant à un lieu donné, il est également nécessaire de se référer à la carte "Trame Paysage et Patrimoine" du volet Publicité et Préenseignes.

